

Commission canadienne de sûreté nucléaire
Demande de proposition # 500067070
Questions et réponses - Série 2
9 décembre 2022

Question 4

Quelle est la date prévue de début du projet?

Réponse 4

La date de début prévue du projet est le 1er mars 2023.

Question 5

En référence à l'énoncé des travaux, la section 4 : Portée des travaux, il est indiqué que « *Cette méthode permettrait : de mieux comprendre le jugement professionnel appliqué à la classification des quelque 1 500 constatations utilisées...* », la CCSN pourrait-elle commenter la nature de ces constatations et le format dans lequel elles sont consignées?

Réponse 5

Les constatations sont documentées dans les rapports d'inspection. Une constatation est une conclusion qui résulte de l'évaluation du ou des faits recueillis au cours de l'inspection par rapport aux critères d'inspection. Une constatation peut indiquer la conformité ou la non-conformité aux critères d'inspection. La non-conformité peut résulter d'une contravention directe à une exigence réglementaire ou d'une non-conformité aux critères de conformité des politiques, des procédures, des normes, des instructions, etc. établies à l'appui de l'exigence réglementaire. Les constatations de conformité et de non-conformité reçoivent une cote de conformité, négligeable, faible, moyenne ou élevée selon le tableau ci-dessous :

Conforme	Une constatation de conformité indique que le rendement répond aux exigences applicables de la CCSN et aux attentes en matière de conformité. La conclusion indique qu'il n'y avait aucun risque d'échec.
Négligeable	Une constatation négligeable indique que le rendement s'écartait de façon insignifiante des attentes ou des objectifs des exigences de la CCSN et des attentes en matière de conformité. L'ampleur de la lacune ne représente pas un risque déraisonnable. Pour plus de clarté : Il y a un certain dérapage en ce qui concerne les exigences et le respect des attentes en matière de conformité; toutefois, elle n'est pas considérée comme posant un risque déraisonnable pour l'atteinte de la conformité.
Faible	Un faible résultat indique que le rendement s'est écarté des attentes ou de l'intention ou des objectifs des exigences de la CCSN et des attentes en matière de conformité. L'ampleur de la lacune représente un faible risque que le programme puisse finalement ne pas répondre aux attentes. Bien que le risque de ne pas satisfaire aux exigences réglementaires à court terme demeure faible, la constatation mène à la conclusion que des améliorations du rendement sont nécessaires pour corriger les faiblesses relevées.

Moyenne	Une constatation moyenne indique que le rendement s'est considérablement écarté des attentes, de l'intention ou des objectifs des exigences de la CCSN et des attentes en matière de conformité. L'ampleur de la lacune démontre qu'il y a des preuves d'un mauvais rendement continu. Il existe un risque moyen que les lacunes entraînent des répercussions importantes sur la sécurité du public, de la centrale ou de l'environnement ou sur les obligations internationales du Canada.
Élevée	Une constatation élevée indique que les mesures du titulaire de permis sont absentes, complètement inadéquates ou inefficaces pour répondre aux attentes ou à l'intention des exigences de la CCSN et des attentes en matière de conformité. Les lacunes mènent à la conclusion que la défaillance est susceptible d'avoir une incidence majeure sur la sécurité du public, de la centrale ou de l'environnement ou sur les obligations internationales du Canada.

Question 6

En ce qui concerne l'énoncé des travaux, section 6 : Produits livrables et échéanciers connexes, la CCSN pourrait-elle définir d'autres tâches no 1 et 2 mentionnées dans la présente section, et exigent-elles des rapports distincts ou une autre version du même rapport (c.-à-d. sur la même portée)?

Réponse 6

Le rapport pour la tâche no 2 serait une version révisée du rapport de la tâche no 1. Le rapport révisé tiendrait compte des observations formulées dans le premier rapport et comprendrait des renseignements à jour.

Question 7

En ce qui concerne l'énoncé des travaux, section 8 : Soutien aux clients, combien de ressources de la CCSN seront impliquées dans le cadre de l'équipe de projet pour fournir le soutien aux clients énuméré dans cette section?

Réponse 7

De la CCSN, une (1) responsable technique sera attribuée et jusqu'à quatre (4) employés appuieront le projet.

Question 8

En ce qui concerne l'énoncé des travaux, la section 9 : Contraintes, si elle est jugée bénéfique pour la mise en œuvre pratique, la mise en œuvre serait-elle considérée comme une composante d'une stratégie de données plus vaste et existante pour le Ministère?

Réponse 8

Non, pas pour l'instant.

Question 9

En raison de la confidentialité du travail et de l'exigence de confidentialité des clients, nous avons maintenu la confidentialité des noms des clients et /ou des coordonnées des clients dans les propositions

antérieures soumises aux sociétés d'État, organismes et ministères fédéraux et avons convenu de coordonner les informations de référence des clients par notre intermédiaire. Cette approche a été acceptable avec d'autres sociétés d'État, organismes et ministères fédéraux et demandez-vous si la CCSN acceptera la même approche pour les critères cotés C2, C3 ET C4? Nous pouvons coordonner la communication avec les clients à la demande de la CCSN.

Réponse 9

Les références des clients devront être fournies avec la proposition. Les renseignements confidentiels concernant les projets mentionnés peuvent être retenus.

Question 10

La CCSN a-t-elle un budget ou un seuil de dépenses précis à l'esprit pour la portée des travaux décrits dans la demande de propositions?

Réponse 10

Le budget prévu pour ce projet se situe entre 70 000 \$ et 90 000 \$.

Question 11

En raison de la complexité de la préparation d'une réponse à cette demande de soumissions et du grand nombre de soumissions actuellement en cours d'appel d'offres, nous aimerions demander une prolongation d'une semaine de la date de clôture de l'appel d'offres afin d'assurer suffisamment de temps pour les questions et réponses et que les fournisseurs soient en mesure de soumettre des réponses de haute qualité qui offrent le meilleur rapport qualité-prix à la CCSN.

Réponse 11

La date limite de la demande de soumissions sera reportée au mardi 3 janvier. L'information sur AchatsCanada sera mise à jour pour refléter ce changement de date.

Question 12

Quel est le format des 1500 constatations utilisées pour la cote du Rapport de surveillance réglementaire (p. ex.csv, format de rapport). Si les 1500 résultats sont sous forme de tableau (ex. .csv), quels sont les champs? Le format varie-t-il d'une constatation à l'autre?

Réponse 12

Les résultats existent sous forme de mots (rapports) et sont également inclus dans une base de données, qui peut être téléchargée en format .csv ou Excel. Les champs de données clés actuels sont les suivants:

- Domaine de contrôle de la sécurité
- Zone spécifique
- Trouver le titre (comprend un numéro)
- Trouver des détails
- Cote réglementaire

Ce projet peut également générer de nouveaux champs de données.

Question 13

Comme il y a 4 produits livrables (Livrable 1 – Plan de travail; Produit livrable 2 – Ébauche de rapport préliminaire; Produit livrable 3 – Ébauche du rapport; Produit livrable 4 – Rapport final), le calendrier de paiement (annexe B) peut-il refléter les 4 produits livrables, afin d'équilibrer les flux de trésorerie?

Réponse 13

Les paiements d'étape détaillés à l'annexe B, Base de paiement, demeureront inchangés.

Question 14

Les termes et conditions fournis par le CCSN pour cette portée des travaux ne prévoient pas de limite de responsabilité ou d'exclusion de responsabilité pour les dommages indirects. La CCSN fournira-t-elle des conditions supplémentaires pour cette portée des travaux qui prévoient une limite de responsabilité (au prix du bon de commande) et une exclusion de l'admissibilité pour les dommages indirects?

Réponse 14

Les modalités sont énoncées dans la DDP. Il n'y a pas de conditions supplémentaires qui prévoiraient une limite de responsabilité ou une exclusion de responsabilité pour les dommages indirects.
